

l'approche de **police communautaire**

Politique ministérielle

Rapport biennal 2001-2003



Québec 

*Politique ministérielle sur
l'approche de police communautaire*

VERS UNE POLICE PLUS COMMUNAUTAIRE

RAPPORT BIENNAL 2001-2003

Ministère de la Sécurité publique

Dépôt légal – Mars 2004
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-42256-2
© Gouvernement du Québec

MOT DU MINISTRE

Beaucoup de chemin a été parcouru depuis que le ministère de la Sécurité publique a lancé sa *Politique ministérielle sur l'approche de police communautaire* « *Vers une police plus communautaire* » et beaucoup reste encore à faire. Toutefois, les changements apportés aux organisations policières québécoises avec la réforme de la carte policière et l'introduction de cette politique ont permis d'intégrer davantage l'approche de police communautaire au sein de ces organisations et des communautés qu'elles desservent.

Ces interventions modifieront fortement le portrait de la situation policière au Québec, notamment en ce qui a trait à la prestation de services aux citoyens. Nous sommes confiants que les organisations policières continueront d'être davantage à l'écoute des besoins de leurs communautés et travailleront ainsi à améliorer leur sentiment de sécurité. Seul un partenariat actif dans la communauté nous permettra de combattre le crime de façon encore plus efficace. Nous nous sommes donc assurés que les nouvelles organisations policières disposent des ressources nécessaires afin d'assurer certains services à la population selon ce mode communautaire.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du rapport, le Ministère a réalisé plusieurs de ses engagements visant à encadrer, à soutenir et à promouvoir l'approche de police communautaire. Ainsi, que ce soit par la diffusion, dans la revue *Intersection*, d'articles concrétisant la mise en œuvre des composantes de l'approche communautaire, par la réalisation d'un événement annuel de promotion, par le développement d'un cadre de référence unique que représentent les indicateurs de caractérisation ou par une nouvelle pratique policière cadre de police communautaire, le Ministère a veillé à soutenir les organisations policières et les communautés dans l'élaboration, l'implantation et le développement de ce modèle.

J'espère que ce premier rapport biennal vous convaincra de la volonté du Ministère d'instaurer l'approche de police communautaire au sein des organisations policières et des communautés québécoises, dont l'objectif ultime est d'assurer un milieu de vie encore plus sécuritaire aux Québécois et aux Québécoises.

Le ministre de la Sécurité publique,

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
MESURES ET RÉALISATIONS	8
1. CRÉATION DU COMITÉ MINISTÉRIEL DE COORDINATION	8
2. CRÉATION DU COMITÉ CONSULTATIF ET D'ORIENTATION SUR L'APPROCHE DE POLICE COMMUNAUTAIRE	9
3. GUIDE DE PRATIQUES POLICIÈRES	9
4. SOUTIEN AUX ADMINISTRATIONS POLICIÈRES	10
4.1 <i>Loi sur la police</i>	10
4.2 <i>Assistance technique</i>	10
4.3 <i>Outils de planification stratégique</i>	11
5. OUTILS DE FORMATION	12
6. PROMOTION DE L'APPROCHE DE POLICE COMMUNAUTAIRE	13
ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE 2003-2005	14
ANNEXE	17
INTRODUCTION	17
NIVEAU 1	17
NIVEAU 2	19
NIVEAU 3	22
NIVEAU 6	23

AVANT-PROPOS

L'approche de police communautaire n'est plus un concept vague émanant des officines du ministère de la Sécurité publique (MSP) ou de quelques chercheurs universitaires. Elle fait dorénavant partie des orientations stratégiques de nombreuses organisations policières. Déposée en décembre 2000, la *Politique ministérielle sur l'approche de police communautaire* « *Vers une police plus communautaire* » propose aux municipalités et aux organisations policières une approche dynamique de rapprochement et de partenariat avec la communauté afin de faire face aux problématiques d'incivilité et d'insécurité urbaines.

Dans le contexte de cette politique, le MSP fait preuve, à la demande des différents acteurs en sécurité publique, d'initiative et a pris certains engagements stratégiques afin de soutenir ou de faciliter la mise en œuvre de l'approche de police communautaire. De plus, en 2001, le Ministère a déposé la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13) et la *Politique ministérielle sur la prévention de la criminalité* « *Pour des milieux de vie plus sécuritaires* ». Cette loi et cette politique ont eu, elles aussi, un effet majeur sur les organisations policières et sur la manière dont celles-ci entendent dorénavant assurer leur prestation de services et le développement de partenariats durables.

La mise en application des six niveaux de services et l'intégration de l'approche de police communautaire aux pratiques opérationnelles ou de gestion représentent des objectifs à moyen terme. Ce rapport biennal se veut un état de situation des progrès accomplis, notamment au regard des engagements pris par le Ministère en matière de police communautaire. De plus, il fait état des efforts déployés par les municipalités et les services de police en ce domaine.

Dans un premier temps, nous ferons le point sur les mesures mises en place par le Ministère ainsi que les réalisations qu'il a effectuées depuis le dépôt de sa *Politique ministérielle sur l'approche de police communautaire*. Dans un deuxième temps, nous présenterons les activités qui devraient être mises en œuvre au cours de la période 2003-2005. Finalement, en annexe, nous ferons un survol de l'état d'avancement de l'application de l'approche communautaire au sein des organisations policières au Québec.

MESURES ET RÉALISATIONS

Le ministère de la Sécurité publique a proposé dans sa *Politique ministérielle sur l'approche de police communautaire*, un cadre de référence souple, ce qui évite d'imposer un modèle unique et rigide aux services de police du Québec. De fait, c'est en gardant à l'esprit la notion de souplesse et d'adaptabilité que le Ministère a suggéré ce modèle dont les quatre grands principes sont à la base de l'approche de police communautaire, soit :

- le rapprochement avec les citoyens;
- le partenariat stratégique avec d'autres institutions;
- l'approche de résolution de problèmes;
- le renforcement des mesures préventives.

Soucieux d'assurer l'adhésion du plus grand nombre possible d'organisations policières, le Ministère s'est engagé à faciliter les démarches d'appropriation de ces grands principes. Les pages qui suivent rappellent les mesures et les réalisations du MSP en cette matière depuis le dépôt de sa politique.

1. Création du Comité ministériel de coordination

Afin de suivre la mise en œuvre de la politique ministérielle, le MSP a créé le Comité ministériel de coordination qui regroupe le Service de la prévention de la criminalité et de la sécurité privée, le Service des affaires policières, le Service de recherche et de lutte au crime organisé, la Direction des communications, la Direction du service général d'inspection des corps policiers ainsi que l'École nationale de police du Québec. Il a pour mandat :

- de coordonner et d'assurer la mise en œuvre du plan de travail découlant de la politique ministérielle;
- d'assurer la convergence des dossiers;
- d'informer les représentants des divers services de l'évolution des dossiers liés à la politique.

Ce comité s'est réuni à quelques reprises et a permis d'avoir une vue d'ensemble de l'état d'avancement de l'implantation de la politique ministérielle puisque aucune difficulté majeure nécessitant l'intervention de ce comité ne s'est présentée.

2. Création du Comité consultatif et d'orientation sur l'approche de police communautaire

Le MSP a mis sur pied, en accord avec les engagements découlant de la présente politique, le Comité consultatif et d'orientation sur l'approche de police communautaire dont la mission consiste à assurer une meilleure intégration de cette approche au sein des organisations policières. Ce comité, appuyé par le Comité ministériel de coordination, a tenu une première rencontre en février 2002 et a été consulté par courriel sur deux aspects principaux, soit le développement et l'élaboration des indicateurs de caractérisation et du mécanisme de reconnaissance publique prévus dans la politique ministérielle. Les commentaires émis à ces occasions ont permis de peaufiner ces deux éléments particuliers.

Il est composé de représentants de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), de l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), de la Sûreté du Québec (SQ), du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du groupe Intersection, de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) et du MSP.

Le mandat de ce comité consiste à :

- soutenir le Ministère dans la diffusion de la *Politique ministérielle en matière de police communautaire*;
- conseiller le Ministère sur les outils élaborés au regard de la politique;
- émettre les recommandations nécessaires afin de faciliter la compréhension et l'adoption de la politique par les divers partenaires concernés;
- conseiller le Ministère sur les activités à mettre en œuvre à l'égard des attentes et engagements de la politique;
- soutenir le Ministère au regard des problèmes rencontrés lors de l'implantation de l'approche de police communautaire.

3. Guide de pratiques policières

En accord avec la politique ministérielle, le Ministère a produit une nouvelle pratique policière sur l'approche de police communautaire, pratique qui a été ajoutée au guide. Ainsi, le Ministère a diffusé aux services de police du Québec une pratique sur l'approche de police communautaire. Cette pratique, entérinée par les organisations

policières, définit le rôle des intervenants en ce domaine et propose des outils de gestion favorisant la réussite de l'approche communautaire.

Enfin, le guide diffuse une série d'indicateurs de caractérisation pour définir avec précision certaines conséquences découlant de l'implantation de l'approche de police communautaire. Ces indicateurs, déposés dans le contexte de cette politique guident les gestionnaires dans le processus d'implantation et leur permettront de mesurer le niveau d'implantation de l'approche au sein de leur organisation. Grâce à ces indicateurs, l'organisation pourra déterminer les axes de changements nécessaires à une intégration complète des principes, évitant ainsi la création d'un volet communautaire à ses activités habituelles.

4. Soutien aux administrations policières

Le Ministère est conscient que la modernisation des corps policiers du Québec passe par une transformation organisationnelle. L'implantation de l'approche communautaire suppose un engagement formel et continu tant de la part de l'état-major du corps de police que des autorités politiques municipales. Comme cet engagement constitue la première étape d'un processus exigeant, le MSP a déployé une série de mesures destinées à soutenir les corps policiers dans leurs démarches.

4.1 Loi sur la police

En vertu de la *Loi sur la police*, modifiée en juin 2001 par la *Loi concernant l'organisation des services policiers*, les municipalités qui doivent être desservies par un corps de police municipal ou qui ont choisi de maintenir un tel corps sont tenues de soumettre un plan d'organisation policière. Ce plan doit être approuvé par le ministre de la Sécurité publique et doit démontrer leur capacité à offrir le niveau de services requis, tout en appliquant et en respectant les principes qui sous-tendent l'approche communautaire.

Les organisations policières, dont le plan a été approuvé, adhèrent aux principes fondamentaux de l'approche communautaire. De plus, nombre d'entre elles ont prévu une modification organisationnelle importante de leur structure afin de répondre efficacement aux impératifs d'une organisation adhérant à ces principes.

4.2 Assistance technique

Au cours de l'hiver 2001, treize organisations policières ont été rencontrées par le Service de la prévention de la criminalité et de la sécurité privée afin d'amorcer le premier volet du programme d'assistance technique pour les administrations policières. L'objectif de ces rencontres consistait, à partir de critères de sélection formels, à désigner trois corps de

police pour la première phase d'assistance technique des travaux d'implantation de l'approche de police communautaire.

Les critères de classification étaient les suivants :

- les sites retenus devaient être répartis sur l'ensemble du territoire québécois;
- ceux-ci devaient refléter la réalité de la carte policière du Québec, soit un site par niveau de services offrant les niveaux 1, 2 et 3;
- l'état de l'organisation policière suite à la refonte de la carte policières et des fusions municipales (nombre de villes fusionnées, négociation de conventions collectives, complexité des travaux de fusion, etc.)

Trois corps de police ont été ainsi retenus pour la phase d'assistance technique 2003-2004 :

- Régie intermunicipale de police de la région de Joliette pour les services de niveau 1;
- Service de police de la région sherbrookoise pour les services de niveau 2;
- Service de police de Gatineau pour les services de niveau 3.

Cependant, à la suite du désistement de la part des autorités policières du Service de police de la région sherbrookoise, le Service de police de Lévis a été retenu pour les services de niveau 2. Quant aux organisations policières qui n'ont pas été retenues pour la première phase et à celles qui aimeraient bénéficier d'une assistance technique, une phase ultérieure sera mise en branle en 2004-2005.

Des étapes importantes doivent toutefois être complétées avant que le processus d'assistance se matérialise. Ainsi, dans un premier temps, le ministre doit approuver le plan d'organisation soumis par les autorités politiques municipales ou les régies intermunicipales. Dans un second temps, les représentants politiques de ces organisations doivent signer un protocole d'entente établissant les rôles et les engagements de chaque partie avec le MSP.

4.3 Outils de planification stratégique

Certains outils, conçus par des partenaires externes ou par le Ministère, serviront d'appui à l'occasion de l'implantation auprès des administrations des corps de police. Ces outils s'intègrent naturellement dans la réorganisation structurelle nécessaire pour assurer une adhésion des services d'un corps de police aux principes généraux de l'approche communautaire.

Ces outils sont :

- la *Politique ministérielle en prévention de la criminalité*;
- le logiciel de diagnostic du niveau d'intégration de l'approche;
- le cadre général de travail pour élaborer un plan d'action organisationnel;
- les indicateurs de caractérisation d'une organisation policière ayant adopté l'approche de police communautaire;
- le guide du processus de planification stratégique d'implantation de l'approche (en développement).

De plus, le Ministère a mis de l'avant, à l'intention des administrations policières, certains programmes afin de faciliter la transition vers une police plus communautaire. Ainsi, un programme d'échange, sur une base volontaire, a été mis sur pied par le MSP afin de favoriser les échanges d'expertise entre les organisations policières participantes. Ce mécanisme prendra de l'expansion au cours des années à venir à la suite de l'introduction des niveaux de services et de la nécessité pour certains corps de police d'acquérir rapidement une expertise dans de nouvelles sphères d'activité.

Quant aux sites sélectionnés pour l'assistance technique, le Ministère a proposé aux gestionnaires responsables d'implanter l'approche de police communautaire au sein de leur organisation d'être affectés au Service de la prévention de la criminalité et de la sécurité privée pour une période de un à trois mois. L'objectif de cette affectation réside notamment dans le développement d'un réseau de contacts tout en ayant accès aux diverses sources documentaires ou aux spécialistes du Ministère. À l'intérieur de ce programme, des fonds sont prévus pour le remboursement de certains frais découlant de l'affectation de ces responsables aux bureaux du Ministère à Québec.

5. Outils de formation

L'ENPQ a ajusté sa formation à l'intention des aspirants policiers en y intégrant les principes de la politique. En adoptant ainsi une approche dynamique et proactive en cette matière, l'École agit comme un chef de file en matière de formation sur l'approche communautaire. Par ailleurs, elle a mis sur pied une formation spécifique pour les cadres des organisations policières. Couvrant une variété de sujets allant de l'importance d'un engagement formel et solide de l'état-major à la nécessité de redéfinir l'organisation policière dans une optique de partenariat pour sécuriser les collectivités, cette formation donne aux gestionnaires un bon aperçu de la tâche à accomplir et des moyens pour y parvenir.

6. Promotion de l'approche de police communautaire

Le Ministère s'est engagé à promouvoir l'approche de police communautaire au Québec et à l'étranger. Ces activités de promotion ont eu comme objectif d'atteindre les acteurs en matière de sécurité publique, à savoir les corps de police, les représentants élus des municipalités, les groupes communautaires ou représentatifs de la population ainsi que les organismes publics ou privés.

Voici une liste d'actions entreprises par le Ministère afin d'assurer une diffusion et une compréhension de la politique.

- Élaboration et diffusion d'un document synthèse sur la *Politique ministérielle sur l'approche de police communautaire* s'adressant spécifiquement aux autorités politiques municipales.
- Élaboration et diffusion d'un document synthèse sur la *Politique ministérielle sur l'approche de police communautaire* s'adressant spécifiquement aux représentants des groupes communautaires.
- Mise sur pied d'un événement annuel de formation et d'information en matière de police communautaire. La première rencontre a eu lieu à Sherbrooke en 2002.
- Augmentation du tirage de la revue *Intersection* afin d'atteindre un plus grand nombre de praticiens et de penseurs en cette matière.
- Création d'un prix annuel dont le premier récipiendaire sera connu en 2004. Ce prix, assorti d'une bourse de 500 \$, vise à souligner les actions de particuliers ou de groupes ayant mis de l'avant un ou des principes de l'approche de police communautaire.

Les critères de sélection pour ce prix sont les suivants :

- innovation dans l'application des principes de l'approche de police communautaire;
 - contribution au développement théorique du modèle;
 - visibilité et rayonnement accordés à l'approche;
 - autres réalisations.
- Plusieurs délégués du Ministère ont prononcé des conférences dans plusieurs régions du Québec et en Amérique du Sud. Le Chili a d'ailleurs démontré un intérêt particulier pour le modèle québécois de police alors que des responsables brésiliens sont venus rencontrer des gens du MSP.

Par ailleurs, des échanges ont aussi eu lieu avec des représentants de la Belgique et de la France au regard de cette politique. Plusieurs échanges ont eu lieu avec la Sûreté du Québec alors que le Ministère accueille à l'automne 2003, dans le cadre du programme d'échange de fonctionnaires entre le Québec et la France, une fonctionnaire française qui sera particulièrement informée sur le modèle de police communautaire québécois.

ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE 2003-2005

Le Ministère continuera ses travaux afin d'assurer une adhésion aux principes de l'approche de police communautaire. Il entend toutefois cibler son intervention sur les patrouilleurs et les conséquences positives de l'approche communautaire auprès de la population tout en poursuivant la collaboration stratégique d'assistance technique auprès des organisations policières. Il entend de plus raffermir ses liens avec la communauté scientifique, notamment avec le Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'Université de Montréal et le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC).

Les paragraphes suivants décrivent succinctement les prochains travaux majeurs que le Ministère entend réaliser pour la période 2003-2005.

- Séminaire international sur l'approche de police communautaire

Soucieux de faire connaître l'approche de police communautaire tant au niveau national qu'international, le Ministère prépare, depuis l'hiver 2003, avec des partenaires stratégiques, notamment le CICC et le groupe Intersection, un séminaire d'envergure pour 2005. Il ressortira de ce séminaire réunissant tant des praticiens que des scientifiques plusieurs échanges utiles à la communauté, notamment aux patrouilleurs.

- Projets de recherche sur la police communautaire

Le Ministère favorisera l'émergence de projets de recherche permettant d'apporter un éclairage nouveau sur les quatre grands principes à l'origine de l'approche de police communautaire. Ainsi, pour la période 2003-2005, le Ministère collaborera plus étroitement avec le CICC, notamment pour des projets de comités de sécurité publique et d'évaluation de l'implantation de l'approche communautaire au sein des organisations policières.

- Outils de communication en matière de police communautaire

Le Ministère considère qu'une étape importante doit être franchie dans ce domaine. En effet, au cours de la première phase de communication, tant les décideurs policiers et politiques que les praticiens ont été informés.

Une seconde phase doit être mise en branle afin d'informer les citoyens et les patrouilleurs. À cet effet, le Ministère utilisera son site Internet pour informer notamment les patrouilleurs. De plus, en collaboration étroite avec les corps de police municipaux et le Conseil consultatif et d'orientation, le Ministère mettra au point des outils de communication afin d'informer la population desservie par ces corps de police des conséquences positives de l'approche de police communautaire.

- Poursuite des travaux d'assistance technique auprès des services de police municipaux

Conscient que l'implantation d'une approche communautaire au sein d'une organisation policière est un travail de longue haleine, le Ministère terminera la première phase de ses travaux d'assistance technique auprès des services de police de Gatineau et de Lévis ainsi qu'auprès de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette. Il amorcera la seconde phase en sélectionnant trois nouveaux corps de police qui bénéficieront d'un soutien semblable pour la période de 2004-2005.

En conclusion, le Ministère prévoit que l'approche de police communautaire au Québec sera implantée d'ici cinq années. Que ce soit par la *Politique ministérielle* « *Vers une police plus communautaire* », par celle en prévention de la criminalité « *Pour des milieux de vie plus sécuritaires* », par la nouvelle *Loi sur la police* ou par les travaux de la Direction du service général d'inspection, le MSP favorise et facilite la sécurité des milieux de vie des Québécoises et des Québécois.

ANNEXE

État de situation de l'approche de police communautaire au sein des organisations policières du Québec selon l'analyse des plans d'organisation policière soumis
--

INTRODUCTION

Lors de l'analyse des plans d'organisation policière soumis par les municipalités concernées, le ministère de la Sécurité publique s'est assuré de prendre en compte la notion de police communautaire¹. Ainsi, pour répondre aux exigences en la matière, chaque municipalité devait démontrer, par l'entremise de son plan d'organisation policière, la façon dont le service de police entendait mettre en pratique les concepts associés à l'approche de police communautaire, soit le rapprochement avec les citoyens, le partenariat stratégique, la résolution de problèmes et le renforcement des mesures préventives.

NIVEAU 1

- Mont-Tremblant

Portant son effectif à 27 policiers, soit 6 de plus qu'en 2000, le Service de police de la Ville de Mont-Tremblant a désormais un policier en soutien aux patrouilleurs et enquêteurs en prévention de la criminalité. De plus, l'ajout considérable de policiers à la patrouille augmentera sensiblement la disponibilité des patrouilleurs afin de mettre en place divers processus de résolution de problèmes, de partenariat ou de rapprochement avec la population locale ou touristique, le tout dans une approche de sécurité des milieux de vie.

- Sainte-Adèle

La Ville de Sainte-Adèle a décidé de porter de 13 à 22 le nombre de policiers sur son territoire. Ainsi, son service de police dispose dorénavant d'un groupe de trois enquêteurs et d'un policier affecté aux relations communautaires, ce qui aura pour effet d'augmenter la disponibilité des patrouilleurs tout en resserrant les liens avec la communauté. De plus, la Ville a mis sur pied de nombreux comités afin de travailler davantage en partenariat avec le milieu.

¹ Neuf corps de police ont un plan d'organisation policière encore à l'étude ou n'ont toujours pas soumis ce plan.

- Régie intermunicipale de police de la région de Joliette

L'organisation a mis en place de nombreux programmes dynamiques de prévention et de rapprochement avec la population. De plus, elle a embauché un cadre supplémentaire, notamment afin de piloter le processus de transformation organisationnelle qu'elle entend introduire avec l'assistance technique du Ministère. Le service de police siège à de nombreux comités, notamment à chacun des comités locaux des villes ou municipalités desservies, signe d'un travail en partenariat.

- Bromont

La Ville de Bromont a porté de 7 à 14 son effectif policier. Bien que Bromont, tout comme la Ville de Sainte-Marie, ait le plus petit corps de police, ses autorités politiques et ses citoyens ont donné la priorité au principe d'une organisation policière proche des citoyens. En fait, le service de police a mis en application les principes à l'origine de l'approche communautaire : partenariat, complémentarité patrouille/enquêtes, augmentation du temps de disponibilité des patrouilleurs.

- Régie de police de Memphrémagog

La Régie de police de Memphrémagog a porté de 33 à 38 le nombre de policiers sur son territoire tout en créant de nouvelles fonctions, notamment celle de policier affecté au soutien en matière d'approche communautaire. L'ajout de policiers aux enquêtes et à la patrouille ainsi que l'intégration des constables spéciaux chargés de la surveillance des plans d'eau à l'organisation policière favoriseront notablement l'intégration des quatre grandes composantes de l'approche de police communautaire.

- Thetford Mines

Le Service de police de Thetford Mines, composé de 29 policiers, a attiré un policier au module des affaires communautaires. De plus, l'organisation a formé plusieurs policiers en résolution de problèmes.

- Sainte-Marie

Le Service de police de la Ville de Sainte-Marie a augmenté de 10 à 14 son effectif policier, afin de faire face, notamment, à la décision de la Ville de renforcer l'approche communautaire au sein de son service de police.

- Saint-Georges

Le Service de police de la Ville de Saint-Georges a mis en place une série de mesures dynamiques de rapprochement et de partenariat avec la communauté locale. Fortement engagé dans son milieu, le service de police a innové en matière de mesures préventives et de rapprochement avec les citoyens. L'ajout de cinq policiers à l'effectif permanent de l'organisation donnera aux patrouilleurs une plus grande disponibilité pour ces mesures.

- Rivière-du-Loup

Le Service de police de Rivière-du-Loup a modifié son organigramme afin de tenir compte des impératifs de la *Politique ministérielle en matière de police communautaire* et de la *Loi sur la police*. Portant à 25 le nombre de policiers sur son territoire, soit 4 de plus qu'en 2000, l'organisation a décidé d'offrir un soutien à ses patrouilleurs et enquêteurs en créant des postes en analyse de la criminalité et en approche communautaire.

- Granby

Composé de 68 policiers, le Service de police de Granby a intégré, en 2002, ceux du Canton de Granby. Le corps de police entend maintenir les efforts nécessaires afin de privilégier les méthodes et programmes favorisant la communication et la résolution de problèmes.

- Saint-Jérôme

Service de police ayant adopté le virage communautaire, cette organisation a mis en place une série de mesures afin de s'arrimer aux grands principes de l'approche communautaire.

NIVEAU 2

- MRC des Collines-de-l'Outaouais

Le Service de police de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est composé de 45 policiers, soit une augmentation de l'effectif de 12 policiers. Corps de police de niveau 2 dans un environnement majoritairement rural et bien engagé dans son milieu, ce service a mis à la

disposition de ses patrouilleurs et enquêteurs un service de prévention et de relations communautaires de deux agents.

- Repentigny

Le Service de police de Repentigny sera composé de 78 policiers lorsque la mise en œuvre de son plan d'organisation policière sera complétée, soit 2 policiers de plus que dans la structure actuelle. Il continuera de compter sur un policier à la prévention et 3 policiers-jeunesse, lesquels sont responsables du milieu scolaire et développent des programmes de prévention et de partenariat avec les groupes communautaires.

- L'Assomption

Plus petite organisation policière de niveau 2, le Service de police de la Ville de L'Assomption verra son effectif passer de 16 à 28 policiers. Même si certains principes de l'approche communautaire sont en pratique depuis quelques années, l'augmentation importante de son effectif favorisera la mise en application de ces principes.

- Terrebonne

La Ville de Terrebonne a accepté, à la demande du service de police, de porter à 107 le nombre de ses policiers. La Ville a institué, dès 2002, une commission de la sécurité publique afin de créer une réelle dynamique en matière de sécurité publique et de prévention.

- Blainville

Le Service de police de Blainville comptera sur un effectif de 37 policiers permanents, soit 7 policiers de plus que dans la structure actuelle. Entre autres, une ressource sera dédiée à la prévention favorisant ainsi la mise en application des principes de l'approche communautaire.

- Mirabel

L'ajout de six policiers à l'organisation policière de Mirabel lui donne la marge de manœuvre nécessaire afin de mettre en place les grands principes de l'approche communautaire. En effet, l'ajout de patrouilleurs améliorera la disponibilité générale dans le cadre des principes de résolution de problèmes, de création de partenariat et du rapprochement avec la communauté.

- Deux-Montagnes

Lorsque la mise en œuvre de son plan d'organisation policière sera complétée, la Ville de Deux-Montagnes comptera sur un effectif de 50 policiers permanents, soit 12 policiers de plus que dans la structure actuelle. Ainsi, en créant un poste d'agent socio-communautaire et un poste de policier-jeunesse, la Ville de Deux-Montagnes entérinera les démarches que son service de police désirait entreprendre en matière d'approche de police communautaire. En outre, l'ajout d'effectif et la réorganisation du service de police permettra aux patrouilleurs d'être davantage disponibles pour mettre en application les grands principes de la police communautaire.

- Saint-Eustache

Dans le contexte de la réorganisation policière, la Ville de Saint-Eustache a autorisé l'ajout de 9 policiers afin de porter leur nombre à 56. Cette augmentation d'effectif offre une plus grande disponibilité aux patrouilleurs et permet la création d'une équipe de soutien à la patrouille.

- Châteauguay

À la suite de l'intégration des policiers de la Ville de Mercier et l'ajout des dessertes de la nouvelle Ville de Beauharnois et de la Municipalité de Saint-Isidore, le Service de police de Châteauguay comptera dorénavant 82 policiers. Il pourra compter sur une unité d'analyse stratégique et d'intervention communautaire de trois policiers. Sa mission principale sera d'observer l'évolution des phénomènes qui altèrent la sécurité publique des citoyens, de les analyser et de communiquer les résultats dans les environnements internes et externes pour que des actions soient entreprises afin d'enrayer ces phénomènes selon les principes de la police communautaire.

- Régie intermunicipale de police de Roussillon

Composée de 90 policiers, cette organisation a entrepris certaines actions en partenariat avec divers partenaires pour favoriser la résolution de problèmes dans le travail quotidien des patrouilleurs. De plus, elle a mis en place une section spécifique de soutien au travail des patrouilleurs en matière de prévention.

- Service de police de la région sherbrookoise

La Ville de Sherbrooke a fait un effort louable au chapitre de la sécurité publique. En effet, l'effectif du service de police passera, en 2004, de 200 à 240 policiers. L'organisation policière a ainsi décidé de créer une division de la sécurité des milieux de 11 policiers. De plus, afin d'augmenter la disponibilité des patrouilleurs, 16 policiers ont été ajoutés à l'effectif de la patrouille. Par ailleurs, la Ville entend mener des analyses et des études, notamment en matière de réingénierie des appels, dans l'optique d'assurer aux patrouilleurs le temps nécessaire afin de mettre en place les principes de l'approche communautaire.

- Trois-Rivières

Dans la nouvelle structure, les deux postes d'agent aux relations communautaires seront maintenus.

- Lévis

La Ville de Lévis a autorisé une augmentation de 33 policiers afin de porter à 144 le nombre de ses policiers, ce qui aura un effet notable sur la disponibilité des patrouilleurs dans le contexte de l'approche communautaire.

- Mascouche

Suite à la mise en œuvre de son plan d'organisation policière, le Service de police de Mascouche ajoutera 15 policiers à ses effectifs dont un agent aux relations communautaires. La mission du corps de police sera révisée afin de tenir compte de l'article 48 de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1) et de certains principes de la Politique ministérielle sur l'approche de police communautaire. À cet égard, un programme de parrainage de quartier serait mis sur pied afin de développer l'application de la méthode de résolution de problèmes.

NIVEAU 3

- Laval

Le Service de police de la Ville de Laval augmentera son effectif de 25 policiers au cours des prochains mois afin de le porter à 460 policiers. Ce service de police a procédé, au

cours des dernières années, à une profonde restructuration organisationnelle afin d'implanter une approche communautaire originale et unique au Québec. Au cours des prochaines années, l'organisation privilégiera la formation de comités de sécurité publique dans divers secteurs de la ville.

NIVEAU 6

- **Sûreté du Québec**

La Sûreté du Québec n'avait pas l'obligation de soumettre un plan d'organisation policière car la production d'un tel plan n'était exigée que des municipalités ayant l'obligation de maintenir un corps de police municipal et de celles ayant choisi de maintenir un tel corps.